



Assemblée Générale Ordinaire du 9 Octobre 2021

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2020



# SOMMAIRE

Vos interlocuteurs ACR-ADC Cabinet  
PIERQUIN pour toute question  
relative à ce document :

**Jean-Bernard PIERQUIN**  
Associé  
Tel: +33 (0)3 24 59 70 50  
Port : +33 (0)6 98 92 26 00  
[jb.pierquin@cabinet-pierquin.com](mailto:jb.pierquin@cabinet-pierquin.com)

**Sofiane CHIBANE**  
Collaborateur  
Tel: +33 (0)3 24 59 70 50  
[s.chibane@cabinet-pierquin.com](mailto:s.chibane@cabinet-pierquin.com)

- 1 – Préambule
- 2 – Introduction
- 3 – Démarche d’audit
- 4 – Déroulement de notre mission
- 5 – Observations
- 6 – Justification des appréciations
- 7 – Vérifications Spécifiques
- 8 – Opinion et fondement de l’opinion
- 9 – Rapport spécial sur les conventions réglementées
- 10 – Conclusion



## 1 – Préambule

Cette présentation a pour objectif de vous présenter succinctement les grandes étapes de notre mission, ainsi que de vous exposer notre rapport de certification sur les comptes annuels de l'exercice 2020.



## 2 – Introduction

Nous intervenons en qualité de commissaire aux comptes de votre Association dans le cadre des articles L.823-9 et L.823-10 du code de commerce.

Notre mission trouve son origine dans le code de commerce ; les modalités de sa mise en œuvre sont régies notamment par les normes d'exercice professionnel.

**Notre audit doit permettre d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes clos au 31 Décembre 2020 ne comportent pas d'anomalies significatives afin de pouvoir certifier.**

### 3 – Démarche d’audit





## 4 – Déroulement de notre mission

- Réalisation des premiers travaux d'audit sur la base du dossier de révision du cabinet comptable REFLEXPART mis à notre disposition par Monsieur Stéphane WEIBEL ;
- Réunion de synthèse avec la direction du centre social le lac ;
- Mise à jour et suivi de l'évolution des procédures de contrôle et d'organisation interne de l'association ;
- Clôture de nos travaux (annexe comptable et rapport financier) et finalisation de nos rapports ;
- Participation ce jour à votre Assemblée Générale.



## 5 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe comptable en autres éléments significatifs de l'exercice :

- La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi constituent un événement majeur, ne permettant pas au centre social la réalisation de l'intégralité des projets souhaités lors de cette année.

## 6 – Justification des appréciations

**La justification des appréciations vous permet de mieux comprendre les fondements de notre opinion :**

**Nous faisons porter nos appréciations :**

- Sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, (règles et méthodes comptables décrites dans l'annexe) notamment sur l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 Décembre 2018 et ce dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ;
- Sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment sur les postes comptables relatifs au Personnel et aux Subventions.





## 7 – Vérifications spécifiques

**Nous vous présentons les conclusion issues des vérifications spécifiques effectuées :**

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les états financiers du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'Association appelés à statuer sur les comptes, sur la situation financière et les comptes annuels.



## 8 – Opinion et fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France.

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables.

**« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l’association à la fin de cet exercice. »**



## 9 – Rapport spécial sur les conventions réglementées

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés.

Nos travaux ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à votre approbation :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.



## 10 – Conclusion

Nous remercions Monsieur Thierry CHARTIER Directeur du Centre Social le Lac ainsi que le Cabinet Comptable REFLEXPERT, pour leur disponibilité et pour leur écoute, qui ont permis le bon déroulement de nos travaux, dans des conditions facilitant l'expression de notre opinion.

Nous vous remercions de votre attention.